

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 12/12/2019

Le douze Décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. Jérémy BOISSEAU - M. MEUNIER Jacky - Mme Martine BOUTET - M. BAUDOUIN Olivier - Mme Béatrice BRAUD - M. COLAS Jean-Philippe - M. FREJOUX Bernard - M. LATAUD Philippe - M. JARNY Jean-Claude
Mme NAULET Marie-Bernadette - M. ROBERGÉAU Patrick - M. VERINE Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia
Mme MORISSET Séverine

ABSENTE REPRESENTÉE : Mme GARDIEN Sandrine (*pouvoir à Mme Séverine MORISSET*)

ABSENTE NON REPRESENTÉE : Mme LATLI Tiphaine

SECRETARE DE SEANCE : Mme PLAIRE Cécilia

ORDRE DU JOUR :

- 1° TRAVAUX AUX ECOLES
demande de subventions
- 2° BUDGET PRINCIPAL
décision modificative n° 2
- 3° BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX
tarif remboursement commande des portails
- 4° PROJET PLUi-H
avis
- 5° INFORMATIONS DIVERSES
- 6° QUESTIONS DIVERSES

*date de la convocation : 05/12/2019
date affichage : 05/12/2019
date de publication : 10/12/2019
Journal Sud-ouest*

Nombre de conseillers en exercice : 16
Conseillers présents : 14
Conseiller représenté : 1
Conseiller non représenté : 1
Votants : 15

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une demande de subvention au titre des fonds de concours de la CDC Aunis Atlantique pour les projets d'acquisition de défibrillateurs et de rideaux occultants pour la salle des fêtes
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1° TRAVAUX MODERNISATION BATIMENT ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire présente les projets de travaux envisagés à l'école maternelle en 2020 : réhabilitation des sanitaires MS/GS, isolation du plafond de la salle d'évolution, ouverture électrique du portail et motorisation des volets roulants.

Coût estimé : 16 196,35 € HT.

Ces travaux sont susceptibles de recevoir des aides de l'Etat, du Département et de la CDC Aunis Atlantique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** les travaux tels que décrits ci-dessus estimés à **16 196,35 € HT**, soit **19 435,62 € TTC**

- **inscrit** la dépense au budget 2019

- **sollicite** l'aide du Département, de l'Etat et de la CDC Aunis Atlantique

- **adopte** le plan de financement suivant :

| | | | |
|----------------------|-------------|---------|--------------------|
| DEPARTEMENT | 16 196,35 € | 30 % | 4 858,91 € |
| ETAT | 16 196,35 € | 25% | 4 049,09 € |
| CDC Aunis Atlantique | 16 196,35 € | 22,50 % | 3 644,18 € |
| autofinancement | 16 196,35 € | 22,50 % | 3 644,18 € |
| | | | 16 196,35 € |

2° **ACQUISITION QUATRE DEFIBRILLATEURS : DEMANDE DE SUBVENTION**

A l'horizon 2022 tous les bâtiments recevant du public devront être équipés d'un défibrillateur. Actuellement seule la salle des fêtes en dispose d'un.

Pour répondre à cette obligation, le Maire propose d'en acquérir d'autres pour :

- le terrain de foot
- le club de Judo
- la maison des associations
- la mairie

Coût estimé : 6 087 € HT.

Cette acquisition est susceptible d'être subventionnée par la CDC AA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** d'acquérir quatre défibrillateurs pour un coût estimé à **6 087 € HT**, soit **7 304,40 € TTC**
- **inscrit** la dépense au budget 2019
- **sollicite** l'aide de la CDC Aunis Atlantique
- **adopte** le plan de financement suivant :

| | | | |
|----------------------|---------|------|-------------------|
| CDC Aunis Atlantique | 6 087 € | 50 % | 3 043,50 € |
| autofinancement | 6 087 € | 50 % | 3 043,50 € |
| | | | 6 087,00 € |

3° **ACQUISITION RIDEAUX OCCULTANTS POUR LA SALLE DES FETES : DEMANDE DE SUBVENTION**

La salle des fêtes ne dispose pas de rideaux. De ce fait, lorsqu'il y a un spectacle en journée, il faut boucher toutes les ouvertures par du plastique noir, en l'occurrence des sacs poubelles. Ce n'est pas pratique et l'installation prend du temps.

Pour remédier à cette situation, le maire propose d'équiper la salle des fêtes de rideaux occultants noirs résistants au feu.

Coût estimé : 2 007,12 € TTC, soit 1 672,60 € HT.

Cette acquisition est susceptible d'être subventionnée par la CDC AA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** d'acquérir des rideaux occultants (tissu, confection et tringles) pour un coût estimé à **1 672,60 € HT**, soit **2 007,12 € TTC**
- **sollicite** l'aide de la CDC Aunis Atlantique
- **adopte** le plan de financement suivant :

| | | | |
|----------------------|------------|------|-------------------|
| CDC Aunis Atlantique | 1 672,60 € | 50 % | 836,30 € |
| autofinancement | 1 672,60 € | 50 % | 836,30 € |
| | | | 1 672,60 € |

4° **BUDGET PRINCIPAL 2019 : DM 2**

La présente décision modificative a pour objet :
en fonctionnement :

- d'inscrire des crédits supplémentaires pour payer les personnels intérimaires.
Ces dépenses supplémentaires s'équilibrent par le produit des remboursements de salaires versés par l'assurance de la collectivité

en investissement :

- d'inscrire des crédits supplémentaires notamment pour :
 - l'informatisation de la bibliothèque
 - l'achat de défibrillateurs
 - les travaux à l'école maternelle
 - le hangar
 - la halle
 - les clôtures des citernes de gaz

Ces dépenses s'équilibrent entre elles par l'enregistrement de recettes supplémentaires d'investissement et des mouvements de crédits entre opérations.

- d'inscrire les écritures d'ordre relatives aux dépenses d'enfouissement des réseaux (184 718 €).

Ces écritures s'équilibrent entre elles.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **adopte** la décision modificative n° 2 qui s'équilibre ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|------------------|------------------|
| fonctionnement | 20 183 € | 20 183 € |
| investissement | 215 159 € | 215 159 € |

Détail fonctionnement :

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | | BUDGET | DM 2 | TOTAL |
|-------------------------|--|---------------------|------------------|--------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 352 066,00 | 4 076,00 | 356 142,00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 703 800,00 | 16 107,00 | 719 907,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 1 549,00 | | 1 549,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 63 450,00 | | 63 450,00 |
| 66 | Charges financières | 27 981,00 | | 27 981,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 5 200,00 | | 5 200,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 30 000,00 | | 30 000,00 |
| 023 | <i>Virement à la section invest.</i> | <i>514 000,00</i> | | <i>514 000,00</i> |
| 042 | <i>Opé. d'ordre transfert entre sections</i> | <i>8 416,00</i> | | <i>8 416,00</i> |
| TOTAL | | 1 706 462,00 | 20 183,00 | 1 726 645,00 |

| RECETTES FONCTIONNEMENT | | BUDGET | DM 2 | TOTAL |
|-------------------------|---|---------------------|------------------|---------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 56 000,96 | 14 000,00 | 70 000,96 |
| 70 | Produits des services, domaine et ventes diverses | 175 319,00 | | 175 319,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 820 690,00 | 4 983,00 | 825 673,00 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 362 769,00 | | 362 769,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 10 000,00 | | 10 000,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 5 000,00 | 1 200,00 | 6 200,00 |
| 002 | résultat reporté | 276 683,04 | | 276 683,04 |
| TOTAL | | 1 706 462,00 | 20 183,00 | 1 726 645,00 |

Détail Investissement :

| DEPENSES INVESTISSEMENT | | BUDGET | DM 2 | TOTAL |
|-------------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 6 000,00 | 3 616,00 | 9 616,00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 59 952,00 | | 59 952,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 344 264,00 | 89 464,53 | 433 728,53 |
| 23 | Immobilisations en cours | 308 394,00 | -33 298,15 | 275 095,85 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 96 807,38 | -29 341,38 | 67 466,00 |
| 041 | <i>Opérations patrimoniales</i> | | <i>184 718,00</i> | <i>184 718,00</i> |
| 001 | résultat reporté | 158 360,62 | | 158 360,62 |
| TOTAL | | 973 778,00 | 215 159,00 | 1 188 937,00 |

| RECETTES INVESTISSEMENT | | BUDGET | DM 2 | TOTAL |
|-------------------------|--|-------------------|-------------------|---------------------|
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 166 194,00 | 67 643,19 | 233 837,19 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 39 000,38 | 22 797,81 | 61 798,19 |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 186 167,62 | | 186 167,62 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 60 000,00 | -60 000,00 | |
| 021 | <i>Virement de la section de fonctionnement</i> | <i>514 000,00</i> | | <i>514 000,00</i> |
| 040 | <i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i> | <i>8 416,00</i> | | <i>8 416,00</i> |
| 041 | <i>Opérations patrimoniales</i> | | <i>184 718,00</i> | <i>184 718,00</i> |
| TOTAL | | 973 778,00 | 215 159,00 | 1 188 937,00 |

5° BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : TARIF REMBOURSEMENT TELECOMMANDES OUVERTURES DES PORTAILS

Chaque locataire a reçu lors de la remise des clefs, deux télécommandes pour l'ouverture des portails. Très vite ce nombre s'est avéré insuffisant.

50 télécommandes supplémentaires ont dû être achetées.

Coût : 1 630 € (32,60 € HT)

Monsieur MEUNIER propose de délivrer à chaque locataire une télécommande gratuite par box. Au-delà, les télécommandes seront payantes, soit 30 € HT l'unité.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **décide** la gratuité d'une télécommande par box

- **décide** de facturer les télécommandes supplémentaires, **30 € HT l'unité**

Le remboursement se fera sur présentation d'une facture adressée par le Trésor Public.

6° PLUi - H : AVIS DE LA COMMUNE

Le projet de PLUi H a été présenté le 09/09/2019 aux conseillers lors d'une séance de travail animée par Mme Emilie ANTHOINE (CDC - responsable de l'aménagement).

Il a été arrêté en conseil communautaire le 23/10/2019 par la CDC Aunis Atlantique.

Les cartes de zonages et les règlements sont consultables sur le site internet de la CDC depuis le 28/10/2019.

Les communes ont trois mois pour donner leur avis. Dans le même temps les personnes publiques associées sont également consultées.

Les conseillers, après avoir examiné les cartes de zonage, ont des observations à formuler. Néanmoins ils souhaitent obtenir des informations complémentaires avant de les exposer dans leur avis.

Par conséquent, les conseillers **décident** à l'unanimité de **reporter** cette question à la séance du mois de janvier 2020.

Les observations débattues lors du conseil étaient les suivantes :

- *rue des Groies, la zone U ne reprend pas la précédente zone UAa du POS. Elle s'arrête en limite des terrains déjà construits. Les terrains ou parties de terrains déclassés deviennent inconstructibles (nouveaux logements et annexes). Or, sous la réglementation du POS actuel, la construction des annexes est possible.*

proposition : *prolonger la zone U jusqu'à l'ancienne limite UAa du POS ainsi qu'aux zones bleues du PPRN. La constructibilité de cette extension au-delà des zones bleues et blanches du PPRN sera automatiquement limitée par le PPRN aux constructions d'annexes.*

- *rue du 19 Mars 1962 : la halle et ses abords sont classés en zone NE1 (équipements d'intérêt collectif et services publics). L'Atelier est en zone agricole ainsi que le Club canin et Lévrier et Cie.*

proposition :

- ✓ *supprimer la zone NE1. Etendre la zone UE, de la zone U jusqu'à la maison des associations. De ce fait, seront classés dans cette zone La Halle et ses annexes, l'atelier communal, le club canin et Lévrier et cie.*
- ✓ *Classer le terrain de la Banque populaire en zone Uxc.*

La zone UE est réservée aux commerces et activités de service, aux équipements d'intérêt collectif et services publics. C'est un zonage plus souple permettant notamment la construction de locaux destinés aux associations. Toutefois, dans ce secteur une extension est possible uniquement par surélévation limitée à 50 m²

La zone Uxc est à dominance commerciale.

- *extension du lotissement les Hauts des Moulins. Son extension s'arrête à la parcelle AM 313*

proposition : *étendre le lotissement jusqu'à la parcelle AM 76 rue de la Bertinière.*

- *emplacements réservés n° 4 et 5 pour un cheminement*

proposition : *le déplacer pour le relier à la rue du Château.*

*Pour ne pas dépasser le quota des constructions nouvelles autorisées, les zones 1AU seront diminuées par une bande non constructible correspondant à un cheminement piéton et paysager d'une superficie estimée à **11 300 m²**.*

Cette bande non constructible sera classée « emplacement réservé ». C'est la collectivité qui l'achètera et l'aménagera.

Les conseillers ont débattu sur la proposition d'étendre la zone U, rue des Groies, jusqu'à l'ancienne limite UAa. Cette extension représente environ 5 000 m². Cette superficie sera à déduire d'une zone 1 AU.

M. COLAS le regrette, car 5 000 m² rue des Groies ne permettront pas de construire autant de logements que dans une zone 1AU puisque les terrains concernés rue des Groies sont des fonds de parcelles pour la plupart enclavés

M. BAUDOUIN propose la solution suivante : créer une zone 2AU.

Cette solution est intéressante si la superficie de la zone 2AU ne rentre pas dans le total des surfaces constructibles allouées à la commune.

Rappel : le PLUi ouvre à la construction 11 hectares pour une densité de construction de 19 logements par hectare.

7° INFORMATIONS DIVERSES :

LE PROJET DE DIGUES DE RETRAIT SUD ET OUEST est validé par le Préfet. Arrêté n°19EB1294 du 28/10/2019.

Le tracé de la contre-digue Ouest et la zone d'emprunt des matériaux sont inchangés ce qui ruine le projet d'échanges de terres agricoles entre le Département et les agriculteurs proposé par le conseil municipal le 11/04/2019

INAUGURATION DE LA HALLE LE 21/12/2019 lors de la soirée des marrons grillés organisée par le comité des fêtes

ANNIVERSAIRE DES 10 ANS DE XYNTHIA : le Maire souhaite qu'une réflexion soit engagée sur des aménagements à réaliser pour mettre en valeur le site du monument installé au port du Pavé. Il faut également prévoir un dispositif pour empêcher les véhicules de stationner devant.

Appel à Manifestions d'Intérêt (AMI) : l'étude sur la revalorisation des zones sinistrées est terminée. Réalisée en partenariat avec le Parc et les services de l'Etat, elle décrit pour chaque zone déconstruite les aménagements possibles. Elle permettra également de bénéficier de subventions spécifiques pour permettre leur réalisation.

MAISON MEDICALE : le travail du bureau d'étude se poursuit en collaboration avec la mairie et le Docteur DOLLFUS. Le coût de cette construction et les subventions possibles sont en cours de finalisation.

FIN DE LA SEANCE : 21 h 30